

**Sujet :** Incident d'hier. Arrêt de travail

**Date :** Wed, 09 Oct 2019 16:04:51 +0200

**De :** Michel Rodriguez <[michel.rodriguez@ac-lille.fr](mailto:michel.rodriguez@ac-lille.fr)>

**Pour :** CE.62E-Bethune-Lgt- [REDACTED]

Monsieur le Proviseur,

Hier, mes nerfs ont craqué comme ils ne l'avaient jamais fait de toute ma carrière.... De toute ma vie devrais-je dire.

Ils ont craqué parce que je me suis trouvé une fois de plus, la fois de trop, devant l'une des situations que vous vous plaisez depuis trois ans à organiser sur mon chemin dans le simple but de me voir quitter l'établissement de mon plein gré (dans la mesure où vous ne pouvez pas, d'autorité, m'en faire partir).

J'ai éclaté en sanglots devant mes élèves et me suis trouvé dans l'impossibilité d'aligner trois phrases du cours que j'avais préparé.

Je me suis excusé auprès d'eux et j'ai fait le nécessaire pour qu'un assistant d'éducation les prennent en charge et je suis rentré chez moi.

Aujourd'hui, mon médecin traitant m'a prescrit un arrêt de travail jusqu'au 18 octobre inclus. Il m'a également confié une lettre de recommandation vers un collègue psychiatre qui évoque une souffrance au travail ...

Je vous transmets ci-joint le courrier que je viens de rédiger **à destination de Madame la Rectrice par la voie hiérarchique**. Je vous prie donc de faire suivre.

Ce courrier fait suite, et se trouve parfaitement lié dans mon esprit, à celui que j'ai adressé il y a peu à Monsieur le Ministre, et qui n'a eu pour le moment aucune réponse en dehors de votre proposition d'activer la médecine du travail pour lutter contre mon « stress professionnel ».

Moi, j'insiste sur le fait que ***ce qui doit cesser, ce sont les causes qui entraînent mon stress professionnel. L'ensemble de brimades, dont chacune peut être regardée comme anodine si on la prend isolément, mais qui lorsqu'on les rassemble fournissent un faisceau de faits qui peut me conduire à qualifier la situation de harcèlement moral.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, mes salutations distinguées

M.Rodriguez

**De :** [CE.62E-Bethune](mailto:CE.62E-Bethune) [REDACTED]

**Envoyé le :** jeudi 10 octobre 2019 12:07

**À :** [Rodriguez Michel](mailto:Rodriguez Michel)

**Objet :** Incident d'hier. Arrêt de travail

Monsieur RODRIGUEZ,

En aucun cas régulariser une absence signifie récupérer les heures manquées. Je n'ai jamais eu l'intention de vous faire récupérer les heures.

Dans pareilles circonstances, je fais toujours preuve d'humanité et accorde systématiquement l'absence sans récupération.

D'ailleurs vous l'aviez bien compris puisque vous m'avez envoyé un mail pour me remercier.

Le document que Mme DELLIS vous a déposé dans le casier était destiné à une régularisation administrative qui n'induisait pas à une récupération comme vous l'avez interprétée

D'ailleurs vous constaterez sur le document que la réponse à une demande d'autorisation d'absence s'articule autour de 3 réponses possibles de ma part :

- ACCORDEE
- ACCORDEE (sous réserve de récupération des heures non effectuées)
- REFUSEE

**Cela sous entend bien que la récupération des heures n'est pas systématique.**

Je vous l'affirme de nouveau, l'usage dans mon fonctionnement est bien d'accorder une autorisation d'absence sans récupération lorsqu'il s'agit de se rendre au chevet d'un proche mourant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur RODRIGUEZ, mes salutations distinguées

Le proviseur,

P. MOREN

De Michel Rodriguez Pour

CE.62E-Bethune-Lgt-Louis-Blaringhem-0620040G [ce.0620040g@ac-lille.fr](mailto:ce.0620040g@ac-lille.fr)

Le 10/10/2019 à 18h18

Monsieur le Proviseur,

Ainsi, le document que j'ai reçu hier ne m'est pas parvenu par erreur et « était le document destiné à une régularisation administrative ***qui n'induisait pas à une récupération*** ».

Ainsi, ce serait mon interprétation qui en serait erronée ...

Ainsi vous trouvez donc pertinent, au retour d'un collaborateur d'une absence exceptionnelle pour se rendre au chevet de sa mère hospitalisée en soins intensifs, de lui faire remplir un document dans lequel il doit récapituler les heures manquées et en prévoir la récupération avant de soumettre le document à votre signature ***pour seulement valider comme autorisée sans récupération cette absence*** ????

Et c'est à moi de lire entre les lignes que, puisqu'il y a une case « Accordée sous réserve de récupération », je pouvais m'abstenir de remplir le tableau ??? C'est bien cela, Monsieur le Proviseur ?

C'est moi qui aurait donc « commis une erreur d'interprétation » ... alors que je l'ai lu au pied de la lettre !!!

Il y a deux phases dans ce document :

Phase 1 : ma demande de régularisation,

dans laquelle **aucune différence n'est faite sur le type d'autorisation** alors que vous savez bien qu'il y a les exceptionnelles et les autres (convenances personnelles) et que parmi les exceptionnelles il y a celles « de droit » et les « facultatives » ... ET que parmi toutes ces absences, *seules celles pour convenances personnelles sont susceptibles de « tractations » sur la récupération des heures* ... Récupération des heures qui relève d'un accord entre le fonctionnaire et son supérieur et non d'une prérogative, le principe administratif étant que l'autorité administrative peut accorder « administrativement » l'autorisation AVEC, ou SANS traitement ... POINT BARRE ! Et non « sous réserve de récupération » !!!

Phase 2 : la décision de l'autorité ... Comme si elle pouvait encore changer alors que l'absence est consommée !

Comment voulez-vous que j'anticipe sur un document baptisé « régularisation » ?

S'il est si évident à vos yeux que vous alliez cocher l'autorisation sans récupération, que n'avez-vous pas rempli (ou fait remplir) vous-même le document avant de me le présenter à la signature (je suis rentré depuis plus d'une semaine ...)

Allons plus loin ... Où est-il écrit que ma demande d'autorisation doit être écrite et signée de ma main pour être « régulière » ? Ai-je eu besoin de votre signature au bas d'une autorisation pour partir ?

Vous m'écrivez : « je fais toujours preuve d'humanité et accorde systématiquement l'absence sans récupération. D'ailleurs vous l'aviez bien compris puisque vous m'avez envoyé un mail pour me remercier. »

Je vous ai remercié pour la diligence de votre réaction, sûrement pas pour votre humanité, Monsieur le Proviseur. Et vous ne m'avez jamais dit « sans récupération » ...

Je n'ose imaginer que quiconque, dans la situation qui était la vôtre, et quel que soit le collaborateur qui lui présente la situation qui était la mienne, s'arroge le droit de répondre autrement que vous l'avez fait, sauf à se trouver dans le cas d'une véritable nécessité absolue de service ... Et vous saviez bien que ce n'était pas le cas.

L'humanité, en revanche, aurait pu consister à chercher un contact « humain » à mon retour, qui aurait été l'occasion si vous trouviez cela si important, de remplir ce document ensemble pour satisfaire votre besoin de régularisation administrative ... Mais je ne vous en demande pas tant ! D'autant que j'aurais eu du mal à croire à la sincérité de votre sollicitude envers moi, vous qui venez récemment de me remettre plus bas que terre en me disant que vous « ne me sentiez pas en capacité de dérouler le programme de Terminale S de manière académique » ...

Bref , Monsieur le Proviseur, n'espérez plus me convaincre que je suis traité de la même manière que vous traitez mes collègues, j'ai été témoin de trop de dérapages pour pouvoir croire à des intentions « droites » ...

Pour info, je vous transmets copie de l'imprimé, conçu dans l'académie de Paris, pour l'ensemble de leurs professeurs des écoles ... Je vous défie d'y lire une mention à une quelconque « récupération de cours ».

Vous pouvez me dire que ce n'est pas pareil, que leur « autorité » est l'IEN, ou tout autre argument, cela ne change rien au fait que, au regard des textes réglementaires, nous sommes logés administrativement à la même enseigne qu'eux. **Et qu'il est donc inepte de régulariser une absence exceptionnelle avec un document comme celui que vous m'avez fait adresser.**

Vous pourriez au moins reconnaître cette erreur-là, non ???

Veillez agréer, Monsieur le Proviseur, mes salutations distinguées

M.Rodriguez